



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports aériens

Question au Gouvernement n° 410

Texte de la question

TRANSPORT AÉRIEN

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Monsieur le ministre, la liquidation d'Air Lib et, demain, la privatisation d'Air France font peser de lourdes menaces sur la filière transport et aéronautique française. L'Etat, en abandonnant Air Lib et en privatisant Air France, renonce à ses missions d'intérêt général en matière de transport, d'aménagement du territoire et d'organisation du ciel européen.

Le statut public d'Air France autorise son actionnaire majoritaire, l'Etat, à définir les grandes orientations, et notamment le refus du dumping social et les aventures boursières. Aujourd'hui, la situation financière de l'entreprise est bonne et des coopérations internationales pertinentes et ambitieuses ont été établies.

Air Lib est victime du désengagement de l'Etat. Aux Etats-Unis, les chantres du libéralisme n'ont pas hésité à soutenir leur secteur aérien en grave difficulté après les événements du 11 septembre. Vous faites tout le contraire, en programmant même la privatisation des aéroports. Air Tahiti, elle, n'a pas connu les mêmes difficultés de montage pour l'acquisition d'Airbus, avantage que vous n'avez pas accordé à Air Liberté.

Contrairement aux personnels et aux usagers, certains actionnaires s'en sortent particulièrement bien, dont le président du MEDEF, M. Seillière, qui semble occuper une place privilégiée dans l'agenda de M. le Premier ministre.

Si Air France à statut public peut jouer un rôle dans la reprise des salariés d'Air Lib, à qui le Gouvernement veut faire croire qu'Air France privatisée pourrait reprendre ces salariés, d'autant que le contexte international dans lequel évolue le transport aérien est plus qu'incertain ?

Monsieur le ministre, à l'instar du personnel et d'élus d'Ile-de-France, je vous demande au nom des députés communistes la réouverture du dossier d'Air Lib pour la constitution d'un pôle aérien à capital public majoritaire autour de la compagnie nationale, pôle qui intégrerait l'ensemble des potentiels humains et technologiques d'Air Liberté. Je vous demande également de répondre favorablement à la table ronde demandée par les élus du pôle d'Orly. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, vous faites un parallèle entre Air France et Air Lib. Pardonnez-moi de vous dire que les situations de ces deux entreprises sont loin d'être semblables. Air France est en bonne santé et se développe. Air Liberté, par

contre, était une entreprise extrêmement endettée, dont pratiquement toutes les lignes étaient déficitaires et dont la seule valeur résidait dans la qualité de son personnel, et probablement pas, hélas, dans la qualité de son management.

Vous me posez la question de savoir pourquoi Air France doit être privatisée. Eh bien justement, c'est pour qu'Air France ne connaisse pas les sinistres qu'a connus Air Lib ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle. - Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) C'est pour lui permettre de se développer, d'établir de bons réseaux mondiaux. Et sachez, monsieur le député, que cette entreprise a le souci de rester compétitive.

Vous me demandez pourquoi, avec Air France et Air Lib, on ne pourrait pas construire un grand pôle aérien français. Eh bien, je vais vous donner ma réponse, qui sera une autre réponse que celle que vous avez en tête. Lorsque Air Lib a déjà déposé son bilan en 2001, mon prédécesseur ne s'est même pas posé la question. (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Il a estimé qu'on ne pouvait pas établir un grand pôle aérien avec Air Lib, qui était déjà en mauvaise santé. Voilà ma réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle. - Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 410

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mars 2003